

REFORME DES HOPITAUX

Maggie De Block va-t-elle trop vite ?

La ministre de la Santé veut que les 25 réseaux d'hôpitaux soient

constitués début 2018.

Un timing dément pour

Yves Hellendorff (CNE).

● **Caroline DESORBAY**

Maggie De Block donne un fameux coup d'accélérateur à sa réforme hospitalière. Dans une note adressée aux différentes fédérations du pays, elle précise qu'elle veut « *savoir clairement, début 2018, quels réseaux cliniques locorégionaux seront constitués* ».

Pour le secrétaire national CNE Yves Hellendorff, c'est de la folie ! « *On avait insisté auprès de la ministre sur la nécessité de définir des balises dans lesquelles les fédérations d'hôpitaux doivent s'inscrire pour constituer le réseau. Ici, on fait l'inverse. Elle leur dit : "mettez-vous en réseaux et puis vous nous direz ce que vous allez faire !"* »

Et, à y regarder de plus près, Maggie De Block se base une fois de plus sur ce qui se passe au nord du pays sans trop se soucier de ce qui se passe au sud. Sur le terrain, les réalités sont pourtant très différentes.

« *Du côté flamand, le secteur est géré par une seule fédération et bon nombre d'hôpitaux travaillent déjà en complémentarité. La mise en réseaux devrait donc se dérouler sans trop de problèmes, analyse Yves Hellendorff. Mais, du côté francophone où la concurrence règne déjà sur le terrain entre les différentes fédérations, cela risque d'être la foire d'empoigne !* »

Et le permanent syndical de citer l'exemple de Mons où cohabitent plutôt mal que bien quatre réseaux. « *Demain, il ne faudra plus qu'un seul réseau pour couvrir la région de Mons. Ces gens vont devoir apprendre à se parler, à négocier... Cela demande du temps. Avec le délai fixé par la ministre, on va droit à la catastrophe !* ».

Sept réseaux en Wallonie

Sur base d'un des critères retenus par la ministre – un réseau hospitalier pour 400 à 500 000 habitants –, il devrait y avoir sept réseaux en Wallonie. On pourrait obtenir la configuration suivante :

– un réseau pour la province de Luxembourg où la transition

devrait être facile puisque l'intercommunale Vivalia gère l'ensemble des hôpitaux

– deux réseaux en région liégeoise : d'un côté, le CHC qui regroupe 7 hôpitaux et a signé une convention avec les deux hôpitaux germanophones et, de l'autre, le réseau public (Cita-delle, CHU de Liège...)

– trois réseaux en province du Hainaut : deux du côté de Charleroi, un à Tournai

– un réseau dans la région de Namur qui couvrirait une partie du Brabant wallon.

10 à 15 000 emplois menacés

Maggie De Block affirme qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois chez le personnel soignant « *à condition qu'il fasse preuve de mobilité tant sur le plan de la fonction qu'au niveau géographique* », précise Yves Hellendorff. « *Mais on estime qu'entre 10 000 et 15 000 personnes travaillant dans des labos, la radiologie, les services administratifs... pourraient perdre leur emploi* ». ■ **Ca.D.**

Nouveau statut juridique

Pour une plus grande efficacité mais aussi et surtout pour faire des économies, Maggie De Block entend regrouper les hôpitaux en 25 réseaux cliniques locorégionaux. Plus question que tous les hôpitaux fassent un peu de tout. Les soins spécialisés comme les urgences ou la maternité seront

centralisés dans un hôpital du réseau. Et pour les pathologies rares, celles qui demandent une expertise hautement spécialisée... il faudra se rendre dans un hôpital de référence ou universitaire, parfois hors réseau.

Les 25 réseaux seront dotés d'un statut juridique propre, inscrit dans

la loi, pour pérenniser les nouvelles collaborations entre les différents établissements de soins. Les hôpitaux universitaires ne sont pas épargnés par la réforme puisqu'il n'y en aura qu'un ou deux qui pourront traiter une pathologie rare ou qui seront équipés d'une technologie onéreuse.